



REVUE DE LITTÉRATURE – IDENTIFICATION DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DES CRIS

Entrepreneur : SNC-Lavalin – rapport soumis le 29 août 2014

Contexte

Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) a commandé la revue de littérature dans le but d'obtenir une meilleure compréhension des préoccupations environnementales et sociales des Cris, conformément au Plan stratégique 2013-2018. Elle pourrait également aider le CCEBJ à identifier et à proposer des mesures qui viendraient faciliter leur intégration au régime du chapitre 22.

SNC-Lavalin a été retenu pour produire un rapport des préoccupations environnementales et sociales des Cris des 10 dernières années, selon l'information disponible dans la littérature. Trois critères ont guidé la sélection des documents :

- Les documents devaient être accessibles au public;
- Les documents devaient inclure de l'information fournie directement par les Cris;
- L'information devait concerner les préoccupations environnementales et sociales des Cris appliquées au contexte d'un projet de développement sur leur territoire.

Les préoccupations des Cris signalées dans les ouvrages ont ensuite été présentées sous six thèmes :

1. Préoccupations environnementales;
2. Préoccupations socio-économiques;
3. Préoccupations de santé et de sécurité;
4. Préoccupations liées à l'utilisation du territoire et des ressources;
5. Préoccupations liées à la participation des Cris; et,
6. Autres préoccupations.

Chacun des thèmes ont aussi été ventilés par enjeux spécifiques afin d'organiser davantage toutes les préoccupations inventoriées. Ce résumé présente un sommaire du rapport soumis par SNC-Lavalin pour des fins de discussion. À noter que j'ai intégré « Autres préoccupations » aux cinq autres par souci de concision.

Vue d'ensemble générale des préoccupations des Cris

Les préoccupations environnementales et sociales des Cris ont été façonnées par leurs expériences du passé en lien avec les impacts des projets. Mais, à travers ces expériences, les préoccupations des Cris ont évoluées, se sont précisées et ont été qualifiées selon les changements vécus. Or, si en 1975 la priorité était le développement de l'autonomie des Cris face à la société dominante, les préoccupations actuelles semblent être tournées vers la protection de l'environnement et de la faune, la sauvegarde de la culture crie ainsi que leur participation aux projets de développement.

Un environnement sain est au cœur des préoccupations des Cris en raison de leur lien étroit avec le territoire. La santé et l'intégrité écologique des terres est la pierre angulaire de la gouvernance crie, de sa culture, de son identité, de son histoire, de sa spiritualité et de son mode de vie. Les enjeux socio-économiques et environnementaux vont de pair pour les Cris. Il y a donc une relation de cause à effet entre les dommages causés à l'environnement et les problèmes sociaux et de santé vécus dans les communautés cries, par exemple.

La revue présente plusieurs grandes préoccupations liées à la protection (ou à la dégradation) des ressources fauniques, des habitats fauniques, de la forêt et du paysage, à la lumière des projets de développement et du changement climatique. Elle souligne les préoccupations de santé des Cris, qui sont jugées indissociables de la santé de l'environnement.

Elle souligne également les préoccupations socio-économiques des Cris, lesquelles se sont multipliées récemment. À ce niveau, les Cris veulent avoir accès au marché du travail et veulent être rassurés que l'ensemble de la population crie peut tirer des avantages économiques à l'échelle locale et régionale provenant des projets. Les Cris veulent être informés et veulent participer à toutes les étapes des projets de développement afin de s'assurer que les promoteurs respectent leurs obligations concernant l'environnement et veille à ce que les retombées économiques des projets profitent à l'ensemble de la population crie. Dans le contexte socio-économique actuel, les possibilités de formation, d'emplois et d'affaires sont prioritaires pour les Cris qui veulent assurer l'avenir des jeunes.

Cependant, la venue des projets de développement et les emplois associés ont engendré des changements sociaux et ont contribué à provoquer certaines tensions et iniquités au niveau des communautés. Le développement du territoire a également modifié la façon dont les Cris utilisent les terres et la manière dont ils interagissent avec les non-autochtones sur les lieux de chantiers (ex : avec les travailleurs), ou avec les chasseurs et les touristes, considérant l'accès accru au territoire. En effet, la revue fait aussi ressortir certains défis rencontrés dans les rapports entre les Cris et les non-autochtones.

Le rapport mentionne que les modifications de paysage causées par les projets ont influencé la transmission des savoirs traditionnels des Cris aux générations plus jeunes. Puisque le savoir traditionnel est spécifique à des sites, qui ont été modifiés ou détruits de façon irréversible, les savoirs qui s'y rattachent deviennent donc obsolètes. D'une part, et peut-être pour éviter de telles situations, les Cris suggèrent que les promoteurs de nouveaux projets fassent un meilleur usage des savoirs traditionnels et locaux dans leur planification de projets.

⇒ **Voir le tableau récapitulatif aux pages suivantes pour de plus amples détails sur les préoccupations des Cris. À noter que SNC-Lavalin n'a pas établi une hiérarchie des préoccupations exprimées dans les ouvrages.**

Pistes de réflexion comme suggérées par SNC-Lavalin

Le régime de protection du chapitre 22 n'est désormais plus le seul forum pour assurer l'inclusion des préoccupations environnementales et sociales des Cris dans les divers projets de développement. Les ententes conclues entre les promoteurs et les communautés et l'implication des diverses autorités locales et régionales prennent de plus en plus d'importance. Cependant, dans le contexte du chapitre 22 de la CBJNQ, les points suivants peuvent s'avérer utiles :

1. Clarifier le lien entre le régime de protection de l'environnement et du milieu social et le processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22 pour mieux assurer la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales des Cris dans le processus de prise de décision.
2. Effectuer la révision de l'annexe 3 du chapitre 22 afin de mieux définir le contenu des études d'impacts, y compris certaines préoccupations clés des cries à considérer.
3. Publier des directives sectorielles pour les études d'impacts.
4. Définir les opportunités de consultation des Cris avant la préparation d'études d'impacts, y compris des échanges sur les directives. En outre, établir des liens entre les comités d'examen du chapitre 22 et les communautés cries en amont du processus d'évaluation et d'examen.
5. Établir un registre et un outil pour faire le suivi de tous les projets de développement sur le territoire.
6. Étudier l'enjeu de « l'acceptabilité sociale » dans le contexte spécifique des projets de développement sur le territoire.

Pièces jointes : Tableaux récapitulatifs (**10** pages)

Auteur : Graeme Morin (Analyste – CCEBJ)

Date : **Le 13 mars 2015**

Thème n° 1 – Préoccupations environnementales

Enjeux	Préoccupations spécifiques des Cris
1. Protection de l'environnement et du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Le comportement des promoteurs vis-à-vis l'environnement. - La contamination de l'eau de surface, de l'eau souterraine, du sol et des ressources végétales et animales par des carburants, des huiles et des produits chimiques. - La crainte que les dommages causés à l'environnement soient irréversibles. - La préservation de l'environnement, qui permettrait de poursuivre les activités traditionnelles et de préserver des lieux d'importance culturelle par la création d'aires protégées sur le territoire. - La capacité des Cris à soutenir le tourisme et l'incompatibilité potentielle entre leurs activités traditionnelles et le tourisme.
2. Effets cumulatifs	<ul style="list-style-type: none"> - L'équilibre fragile entre le développement économique et la protection du territoire à la lumière des divers types de développement (ex. hydroélectrique, minier). - L'augmentation du nombre de projets pourrait exacerber l'ensemble des préoccupations exprimées par les Cris.
3. Effets de changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts sur les déplacements (ex. il y a moins de glace sur les plans d'eau et la température est moins prévisible, la motoneige est devenue une pratique dangereuse). - Modifications des comportements des animaux.
4. Protection de la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> - Le transport du bois ou de minerai qui génère des poussières et pollue l'air, par exemple.
5. Protection de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les projets qui modifient le débit, le niveau ou le tracé d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau (ex. hydroélectrique), qui affectent les habitats végétaux et fauniques, ou la sécurité des déplacements. - L'exondation des berges, l'érosion des rives, les glissements de terrains et l'émergence des hauts fonds. - La crainte que la contamination se propage dans un plan d'eau, dans un bassin versant ou même d'un bassin versant à l'autre, contaminant ainsi les ressources dont les Cris dépendent. Des activités plus spécifiques, conduites dans le contexte des projets peuvent exacerber ces craintes : forages dans les lacs, utilisation de produits chimiques pour certains travaux, ou des constructions dans les cours d'eau (biefs, barrages), etc. - La crainte que tout impact dans un milieu aquatique soit irréversible.

Thème n° 1 – Préoccupations environnementales

Enjeux	Préoccupations spécifiques des Cris
6. Protection de la flore et des forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Il est difficile de gérer les ressources forestières de façon concertée avec les compagnies forestières. - L'ouverture du territoire, notamment par les chemins forestiers, pourrait favoriser les activités de coupe, et potentiellement la surexploitation des ressources fauniques. - L'émission de poussière par les projets pourrait contaminer la flore adjacente, par exemple, les petits fruits et les plantes médicinales, qui sont récoltés et consommés par les Cris. - L'importance d'utiliser des espèces indigènes par les promoteurs pour la végétalisation des sites afin d'éviter les espèces envahissantes.
7. Protection de la faune	<ul style="list-style-type: none"> - La crainte que les ressources fauniques soient affectées négativement et de façon permanente par les projets, y compris : <ul style="list-style-type: none"> a. La diminution dans la quantité et la qualité des ressources (ex. la modification des habitats par la récolte forestière, la création des réservoirs hydroélectriques); b. La diminution dans la distribution des ressources (ex. fuite de la faune pour éviter les nuisances causées par les projets, modification des couloirs de migration de la faune); c. Les effets négatifs sur les niveaux de récolte faunique garantis aux Cris dans le chapitre 24 de la CBJNQ; d. La diminution dans la disponibilité de nourriture traditionnelle et dans la qualité des aliments récoltés, par exemple, le goût qui en est modifié, et le risque des effets néfastes sur la santé des Cris qui consomment de la viande sauvage; e. L'augmentation de la pression de chasse sur les aires de trappe cries en raison de l'accès accru au territoire découlant de l'extension du réseau routier. - L'inquiétude que la faune soit affectée, notamment le castor, par les techniques de relocalisation utilisées. - La crainte que des habitudes et des techniques de chasse utilisées par des non-autochtones puissent avoir un effet négatif sur la faune. <p>N.B. Plusieurs des préoccupations mentionnées ci-dessus ont été citées en lien avec la conservation des populations d'orignal, de castor et de caribou forestier. La transformation du paysage par l'industrie forestière, spécifiquement en raison des coupes à blanc et la construction de chemins, ont été mentionnées comme un facteur majeur de réduction du nombre des habitats de l'orignal et la cause principale du déclin actuel des populations de caribous forestiers.</p>

Thème n° 1 – Préoccupations environnementales

Enjeux	Préoccupations spécifiques des Cris
8. Préservation des ressources aquatiques et de leurs habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Les craintes de contamination au mercure sont associées à tous les nouveaux projets hydroélectriques et restent dans la mémoire collective des Cris. Les craintes de contamination, pour d'autres substances que le mercure, sont aussi présentes pour tout projet minier. - La crainte de projets pouvant causer une réduction des débits des rivières ou des inondations. - La préservation des ressources aquatiques, particulièrement les frayères, est cruciale et reflète les préoccupations exprimées par les Cris concernant la qualité de l'eau.
9. Protection de la faune aviaire et de son habitat	<ul style="list-style-type: none"> - La diminution marquée des populations de faune aviaire, principalement la sauvagine, est une source d'inquiétude pour les Cris. - La crainte d'une diminution générale des zones aquatiques où les outardes se nourrissent (les Cris ont remarqué le remplacement de la végétation aquatique par la végétation terrestre, par endroits, et une diminution du nombre viable d'habitats de faune aviaire). <p>N.B. Les Cris ont attribué les changements affectant la sauvagine à une variété de facteurs qui sont en partie liés à des projets mais pas exclusivement (ex. : les conditions climatiques changeantes, les changements d'habitats naturels entraînant la diminution de la nourriture, l'augmentation des activités de chasse et la rotation des sites de chasse.</p>
10. Protection du paysage	<ul style="list-style-type: none"> - La perte des lieux d'intérêt culturel, traditionnel et récréatif, ainsi que le paysage visuel, en raison du développement de projets, est une préoccupation pour les Cris. - Les Cris ont une appréhension spécifique quant à la laideur des fosses à ciel ouvert créées par l'industrie minière et sont particulièrement inquiets de la fermeture des mines ainsi que la restauration et de la réutilisation des sites. - Les Cris croient que plusieurs impacts négatifs peuvent être évités lors de la conception des projets, par exemple, la localisation des infrastructures peut être modifiée pour diminuer l'empreinte écologique. Les Cris sont préoccupés par l'utilisation durable des ressources et la possibilité de réduire les impacts grâce aux innovations technologiques qui permettent d'améliorer des procédés ou des modes de gestion.

Thème n° 2 – Conditions socio-économiques

Enjeux	Préoccupations spécifiques des Cris
1. Éducation et formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Les Cris apprécient l'accès à des formations, à des emplois et aux opportunités d'affaires qui sont générées par les projets sur le territoire. - L'assurance de formations adéquates, particulièrement pour les jeunes Cris, et l'accès à des programmes de formation adaptés à leur réalité sociale et culturelle (ex. : formations professionnelles offertes dans les communautés et non dans les centres de formation situés au sud de la province). - Le manque d'opportunités pour des formations dans les domaines de la foresterie et des aires protégées (contrairement au secteur minier, où les formations sont fréquentes).
2. Emplois pour les Cris	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque d'information sur les emplois à venir, disponibles dans les communautés, est une grande préoccupation. - Le défi d'équilibrer l'emploi, la vie familiale et conjugale, ainsi que les activités traditionnelles, en raison de l'éloignement des lieux de travail et d'un horaire à temps plein. - Les Cris occupent en général des emplois non qualifiés et conséquemment, leur niveau de responsabilité est faible. - Les critères d'embauche devraient être adaptés aux caractéristiques de la main-d'œuvre crie et les emplois offerts devraient être accompagnés de formations adéquates. - Le besoin de s'exprimer en français, de produire des titres de compétences, d'entreprendre des cours de sécurité, ou subir des tests de dépistage d'alcool et de drogues. - Il y a peu de postes disponibles pour les femmes et pour les Cris dans le secteur forestier. - Il y a une perte de main-d'œuvre dans les communautés lorsque les Cris acceptent des emplois à l'extérieur.
3. Occasions d'affaires pour les communautés cries	<ul style="list-style-type: none"> - Le processus actuel d'octroi de contrats ne permet pas des chances égales aux soumissionnaires. Par exemple, les Cris ne peuvent pas se mettre en compétition avec les grandes compagnies ou les firmes créées en partenariat avec les conseils de bandes. En outre, les promoteurs peuvent avoir des protocoles d'approvisionnement limitant l'octroi des contrats aux compagnies cries. Il y a donc nécessité de mettre sur pied un plan de développement économique, ainsi qu'une politique d'approvisionnement à l'échelle locale et régionale, qui serait dans le meilleur intérêt des entrepreneurs et des communautés cries. - Les entreprises cries n'ont pas toujours la possibilité d'obtenir des contrats offerts par les grands projets puisqu'elles n'ont pas la main-d'œuvre qualifiée requise, ou auraient besoin de soutien au niveau organisationnel, par exemple pour obtenir les certifications nécessaires afin de bénéficier pleinement des occasions d'affaires. - Le manque de considération pour le savoir-faire local et régional de la part des promoteurs ou le manque d'information sur les services offerts par les compagnies cries. - L'attribution de contrat dans les communautés peut causer des conflits internes dans les communautés. Les maîtres de trappe affectés par les projets aimeraient être favorisés lors de l'octroi des contrats.

Thème n° 2 – Conditions socio-économiques

Enjeux	Préoccupations spécifiques des Cris
<p>4. Absence / maximisation des retombées économiques locales et régionales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'exploitation des ressources se fait en territoire Cri, mais d'autres récoltent la majorité des retombées économiques. Cependant, certains intervenants cris pourraient ne pas avoir la capacité de profiter pleinement de ces retombées économiques. - Les entreprises locales devraient s'impliquer davantage pour aider les Cris à obtenir plus d'emploi. - Les opérations « Fly-in / fly-out » devraient être évitées. Le recyclage des résidus miniers et le développement de nouveaux secteurs 'verts', tels que l'écotourisme, devraient être promus. - Les Cris sont conscients que la fluctuation des prix des métaux affectent les projets miniers. Ils craignent que le cycle « boom and bust » mette en péril les emplois et les retombées économiques potentielles des projets.
<p>5. Vie communautaire et création d'iniquités socio-économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les Cris associent souvent les projets de développement à une perte de contrôle sur leur territoire, ce qui est entre autres nourri par les relations de pouvoir inégales entre, par exemple, les communautés locales et les grandes compagnies minières. Dans ce contexte, le principe de négociation « d'égal à égal » est difficilement applicable, et les Cris sont préoccupés par leur niveau d'influence sur les projets. - Le développement des projets met en péril la santé des Cris et l'intégrité de leur culture vu leur lien d'appartenance avec leur territoire. Les impacts environnementaux peuvent occasionner de sérieux problèmes psychologiques. - Les emplois générés par les projets ont augmenté les revenus de certaines familles, mais ont créé des iniquités socio-économiques sans précédent et des tensions à l'intérieur des communautés. Pour éviter cette iniquité socio-économique, une compensation financière équitable devrait être distribuée. - Les revenus élevés sont en partie responsables des relations de pouvoir qui se sont créées à l'intérieur des communautés et peut avoir contribué à diminuer la reconnaissance des compétences traditionnelles des maîtres de trappe et des aînés. - Ces gains financiers ont été la source d'une stratification sociale « non-traditionnelle » et se sont manifestés à travers l'acquisition de biens de consommation, des dépenses excessives et l'endettement, l'abus d'alcool et de drogues, et enfin, l'augmentation des problèmes conjugaux. - Les hommes, en général, ont pu bénéficier des possibilités d'emplois et de ces revenus élevés, plus que les femmes (préoccupation concernant l'inégalité entre les sexes). - Les communautés perdent une bonne partie de leur main-d'œuvre lorsque les emplois créés et occupés par les Cris sont à l'extérieur de la communauté, et ont des effets sur leurs implications au niveau de la vie communautaire puisqu'ils en sont absents. - L'afflux de travailleurs non autochtones dans les communautés cries a soulevés des inquiétudes face à la capacité des infrastructures locales de les soutenir, particulièrement dans les services de santé et de services sociaux.

Thème n° 2 – Conditions socio-économiques

Enjeux	Préoccupations spécifiques des Cris
6. Enjeux associés au milieu et aux conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Les emplois éloignés des communautés cries affecte la vie familiale et la pratique d'activités traditionnelles des Cris. - La discrimination, le racisme, le manque de respect pour la culture crie, et la barrière linguistique sont des obstacles majeurs à l'intégration des Cris dans le milieu du travail et n'aident pas à construire des relations solides entre collègues. Les employeurs devraient adopter des politiques pour promouvoir la diversité culturelle. - Les habitudes de certains travailleurs non-autochtones ont soulevé des inquiétudes (par exemple, le braconnage, la chasse au gros gibier à l'aide d'hélicoptères, les promenades excessives en motoneige occasionnant du bruit et la perturbation des activités cries). - Les mauvaises conditions de vie dans les camps de travail ont été soulevées, par exemple l'espace insuffisante et le ménage négligé, le peu de repas traditionnel, les occasions rares de poursuivre les activités traditionnelles, et le bruit.
7. Protection des sites d'héritage culturels et naturels	<ul style="list-style-type: none"> - La protection des sites d'héritage culturel préserve l'histoire et l'identité cries, et assure la transmission des connaissances aux générations futures. Les Cris veulent s'assurer que des inventaires et des fouilles archéologiques soient menés, avec leur collaboration, avant le début de tous travaux (les artefacts récoltés doivent être préservés de manière appropriée).

Thème n° 3 – Santé et sécurité

Enjeux	Préoccupations spécifiques des Cris
1. Risques écotoxicologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques de contamination par accident, par les effluents ou les émissions atmosphériques associés à un projet (par exemple déversement de produits chimiques, contamination de l'eau par des substances radioactives ou toxiques) sont très préoccupants pour la santé humaine, en particulier lorsque les projets se déroulent à proximité des communautés. Les Cris veulent être informés des risques potentiels de contamination. - Les Cris devraient avoir accès aux mesures d'urgence et aux plans d'évacuation établis par les promoteurs. <p>N.B. Les expériences négatives vécues dans le passé sont toujours une source de grande inquiétude pour les Cris (ex. : contamination au mercure lors de projets hydroélectriques et déversement de résidus miniers à Opémiska).</p>
2. Sécurisation du site du projet	<ul style="list-style-type: none"> - La protection des utilisateurs du territoire et des ressources fauniques, qui se retrouvent à proximité des projets, est nécessaire en prenant des mesures de sécurité, par exemple, des barrières de sécurité autour du site. - Le moyen à prendre pour diminuer le bruit émis par les installations et leurs opérations, de même que les installations connexes, est également une préoccupation.

Thème n° 3 – Santé et sécurité

Enjeux	Préoccupations spécifiques des Cris
3. Santé et sécurité des travailleurs et des communautés	<ul style="list-style-type: none"> - La santé et la sécurité des travailleurs qui sont à l'emploi sur les divers chantiers sont une préoccupation constante pour les Cris, en particulier s'ils devaient être en contact avec des contaminants ou des matières dangereuses comme du minerai radioactif ou des produits chimiques toxiques. - Les enjeux de santé associés à un mode de vie « moderne » et de plus en plus sédentaire qui affligent la société crie, par exemple, le diabète et l'obésité, sont une source d'inquiétude majeure.
4. Impacts des projets sur la sécurité des utilisateurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - La sécurité des déplacements et l'accès continu au territoire est au cœur des préoccupations des Cris : <ul style="list-style-type: none"> a. Les projets modifient les conditions naturelles et créent des risques inattendus, par exemple, en raison des variations du débit ou du niveau de l'eau qui créent des conditions instables de glace pour les motoneigistes ou pour la navigation en bateau; b. La localisation des chantiers peut bloquer l'accès aux sites où les Cris pratiquent des activités traditionnelles ou entraîner la contamination des sites (ex. : mercure) posant ainsi un risque pour les travailleurs et autres utilisateurs du territoire; c. Les travailleurs ne sont pas toujours assez visibles pour les autres utilisateurs du territoire lorsqu'ils se déplacent (ceci est toujours une préoccupation quand de la machinerie ou des armes à feu sont utilisés).
5. Effets de l'augmentation de la fréquentation des routes et sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures de sécurité routière paraissent insuffisantes considérant l'augmentation du nombre de camions lourds et l'extension du réseau routier. - L'augmentation de la circulation routière et aérienne a des effets négatifs sur les ressources fauniques, comme par exemple, le bruit provenant des avions et des véhicules, et le transport de combustibles, de matériaux, posant un risque de contamination.

Thème n° 4 – Utilisation du territoire et des ressources

Enjeux	Préoccupations spécifiques des Cris
1. Impact des projets sur l'utilisation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités traditionnelles sont au cœur du mode de vie et de l'identité des Cris, même si le nombre de personnes qui pratiquent ces activités à <u>temps plein</u> a diminué au cours des années. <u>La possibilité et la liberté d'utiliser le territoire demeurent une préoccupation constante pour les Cris car elle dépend de la préservation des écosystèmes.</u> - Les projets hydroélectriques touchent de vastes étendues de territoire. Celui-ci a été fragmenté, compromettant les activités de récolte faunique pratiquées par les Cris. De nouveaux camps ont été construits, concentrant parfois la récolte à des endroits précis, ce qui rend la protection du territoire et son exploitation durable plus difficiles. - Les Cris n'ont plus confiance en la qualité des ressources fauniques aux endroits touchés par le développement minier en raison des risques de contamination découlant de nombreux sites abandonnés. Cette préoccupation est exacerbée par le manque de communication entre les promoteurs et les Cris concernant les risques de contamination de l'eau et du sol reliés à de tels projets. - Les projets en foresterie ont affecté négativement les cours d'eau (ex. : ponceaux inadéquats, érosion et envasement), ce qui a fait fuir la faune, affecte la récolte et entraîne des difficultés économiques. Comme la faune ne semble pas être en bonne santé dans les secteurs touchés par l'aménagement forestier, il y a inquiétude pour ceux qui la consomment. - Les Cris ne reçoivent pas de redevances forestières, et il n'y a ni formation ni emplois garantis, et aucune disposition n'est prévue sous le régime forestier en faveur du développement des communautés.
2. Changements généraux dans l'utilisation du territoire / transmission des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès accru au territoire, rendu possible par le développement du réseau routier et par des moyens de transport modernes et plus rapides, a permis aux Cris de poursuivre leurs activités traditionnelles à proximité des communautés, sans avoir à s'exiler sur les territoires de chasse durant de longues périodes. - L'accès accru au territoire a également favorisé l'afflux d'un plus grand nombre de chasseurs non autochtones et a eu comme effet de tendre les relations entre les Cris et ces chasseurs (par exemple, les Cris ont remarqué des pratiques irrespectueuses envers le gibier de la part de chasseurs non autochtones). - Le rôle des maîtres de trappe, leur autorité et influence dans la société crie, a changé au cours des années. Ils ont dû laisser une place aux dirigeants « politiques », et ainsi les promoteurs ne tiennent pas compte de leur point de vue. Certains estiment que les maîtres de trappe ne gèrent plus la récolte faunique des Cris et des non-autochtones comme avant. - Les changements apportés sur le territoire par les projets de développements ont compliqué, voire rendu impossible la transmission du savoir traditionnel aux jeunes cris. Le savoir traditionnel se rapporte à des sites spécifiques: lorsqu'un site est altéré ou détruit de façon irréversible, le savoir qui s'y rapporte n'est plus pertinent.

Thème n° 4 – Utilisation du territoire et des ressources

Enjeux	Préoccupations spécifiques des Cris
3. Accessibilité accrue et ouverture du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès accru au territoire a ses avantages et ses inconvénients. La facilité d'accès à certains lieux a permis aux utilisateurs du territoire cri de poursuivre leurs activités traditionnelles, mais a également eu comme inconvénient d'entraîner la fragmentation du paysage, et l'afflux de chasseurs et pêcheurs non autochtones. - Les Cris craignent une surexploitation des ressources fauniques attribuable à un afflux de chasseurs non autochtones. - La sécurité dans les camps cris est une source d'inquiétude pour les Cris (des vols et du vandalisme ont été rapportés).

Thème n° 5 – Participation des Cris

Enjeux	Préoccupations spécifiques des Cris
1. Participation des Cris dans les projets	<ul style="list-style-type: none"> - Selon l'article 22.2.2 de la CBJNQ, les Cris doivent être assurés d'une participation plus grande que celle prévue pour le grand public lors de l'évaluation et l'examen des projets. Cependant, les Cris ont indiqué que ce n'est pas toujours le cas et sont préoccupés par la qualité de leur participation. Ils sont rarement informés du contenu des études d'impact et ne savent pas si leurs préoccupations face aux projets seront considérées, par exemple par la mise en place de mesures d'atténuation. - Les Cris veulent être informés, consultés et veulent participer aux différentes étapes des projets ainsi qu'à la prise de décision. Cela signifie avant, pendant et après la préparation des études d'impact, ainsi que dans les comités de suivi environnementaux. Les maîtres de trappe doivent également être consultés de manière systématique concernant les projets qui affecteront leurs terrains de piégeage respectifs. - Les Cris veulent participer à l'établissement de mesures et de fonds pour compenser les impacts négatifs générés par les projets. - Les Cris veulent être consultés en ce qui concerne les activités prévues sur leurs terrains de piégeage et sur les règles établies par les promoteurs concernant les pratiques de chasse et de pêche des employés, ainsi que sur la planification forestière. - Sur la manière de consulter les Cris, plusieurs préoccupations ont été soulevées : <ul style="list-style-type: none"> a. Dans certains cas, les échéanciers des projets sont trop serrés; il n'y a pas assez de temps pour prendre part aux consultations de manière adéquate, de participer à un dialogue significatif (les échéanciers de projet doivent être plus flexibles). b. Certains Cris préfèrent une consultation en groupe alors que d'autres préfèrent les rencontres individuelles (les promoteurs doivent être flexibles).

Thème n° 5 – Participation des Cris

Enjeux	Préoccupations spécifiques des Cris
2. Diffusion de l'information sur les projets	<p>- Il y a une lacune dans la diffusion de l'information sur les projets, dans la communication entre les Cris et les promoteurs. Il arrive souvent que les informations suivantes ne soient pas fournies aux Cris :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Emplois disponibles et les services requis;b. Risques d'accidents;c. Données environnementales et impacts environnementaux prévus;d. Permis émis et décisions d'aller de l'avant ou non avec les projets. <p>- Lorsque l'information n'est pas claire et transparente, le sentiment d'insécurité et les doutes sur les effets négatifs potentiels des projets proposés augmentent. Les Cris demandent une compréhension claire des projets proposés ainsi que des impacts perçus. Ils veulent donc s'engager dans un processus de communication transparent afin d'établir des relations continues avec les promoteurs. De ce point de vue, l'information transmise aux Cris sur les projets doit être traduite, compréhensible et disponible en tout temps.</p>
3. Programme de suivi	<p>- Les mesures de suivi et d'atténuation prévues, ou les compensations, sont insuffisantes considérant les infractions commises sur le territoire au fil des ans et dont les Cris sont témoins. Les Cris, et en particulier les maîtres de trappe, désirent être impliqués dans les comités de suivi pour s'assurer que le savoir traditionnel est pris en considération dans les programmes de suivi environnementaux.</p>